

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 25 mai 2023

Liste des délibérations publiée le 2 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

11

**Délibération budgétaire
modificative n°1 - exercice 2023**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, CAUCHE, BARRIER, GUERINOT, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE (à partir du rapport n° 3), REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO, GILLET, MAMASSIAN, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et MM. GIORDANO (pouvoir à Mme SARSELLI), MOMIN (pouvoir à Mme BAZAILLE), DUMOND (pouvoir à M. CAUCHE), FUSARI (pouvoir à Mme GUERINOT), JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA), SCHMIDT (pouvoir à M. GILLET).

Monsieur AKNIN, Adjoint au maire, propose au conseil municipal d'adopter la délibération budgétaire modificative présentée ci-après, en section fonctionnement pour les dépenses et recettes et section d'investissement pour les dépenses et recettes.

Celle-ci vise à prendre en compte les ajustements suivants :

Section de fonctionnement :

Réel :

En recettes :

- - 11 000 € au chapitre 74. La Dotation Globale de Fonctionnement 2023 a été notifié pour un montant de 1 194 270 € soit 11 918 € de moins que prévu au budget primitif 2023 (1 206 188 € inscrits en 2023 soit le montant notifié en 2022).

En dépenses :

- + 24 300 € au chapitre 012 suite à la création d'un poste à la police municipale
- + 3 000 € en chapitre 011 sur la nature comptable des formations afin de pourvoir aux besoins de formation obligatoire du nouveau policier municipal
- + 12 700 € au chapitre 011 pour la remise en valeur des monuments aux morts et plaques commémoratives : centre-ville et cimetière. Il s'agit de dépenses d'entretien particulières sur ces édifices. De plus, une statue de poilu va être nettoyée puis repositionnée.
- + 15 000 € au chapitre 011 pour réajuster le budget des honoraires de la collectivité

- 66 000 € au chapitre 014 suite à la notification du prélèvement SRU 2023 qui se chiffre à 663 611,98 €, soit 66 388 € de moins que prévu au budget primitif 2023. Par rapport à la notification SRU 2022 il s'agit d'une hausse de + 423 091 €.

Soit une réduction globale sur la section de fonctionnement de – 11 000 €.

Fonctionnement - imputations	Dépenses	Recettes
Chapitre 012 – Masse salariale	24 300,00 €	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	30 700,00 €	
Chapitre 014 – Atténuation de produits	-66 000,00 €	
Chapitre 74 – Dotations et participations		-11 000,00 €
Total section de fonctionnement	-11 000,00 €	-11 000,00 €

La section de fonctionnement est alors présentée en équilibre.

Section d'investissement :

Réel :

En dépenses :

En lien avec de nouveaux projets :

- + 10 000 € pour les équipements de la police municipale (opération 1013) soit un budget total de 20 000 € pour 2023.
- + 4 200 € pour la remise en valeur des monuments aux morts, avec la création d'un mât avenue Général de Gaulle (opération 1021)
- + 15 000 € pour la création d'une table d'orientation au niveau de l'esplanade Lichfield (opération 1063)

Autres ajustement réductions de crédits :

- + 20 000 € en opération voirie pour des dépenses de travaux de réseaux suite à permis construire qui n'avaient pas été inscrits au budget (opération 1022)

En recettes : réajustement de ces dépenses par l'emprunt d'équilibre pour + 49 200 € au chapitre 16.

Soit une augmentation de + 49 200 €

Investissement - imputations	Dépenses	Recettes
Opération 1013 – Annexes police municipale	10 000,00 €	
Opération 102 – Installations de voirie	24 200,00 €	
Opération 1063 – espaces culturels	15 000,00 €	
Chapitre 16 – Emprunt d'équilibre		49 200,00 €
Total section d'investissement	49 200,00 €	49 200,00 €

La section d'investissement est alors présentée en équilibre.

L'annexe au présent rapport, permet de retracer le détail des ajustements proposés et de visualiser, par chapitre, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la délibération budgétaire modificative n°1 telle qu'elle figure dans les tableaux annexés.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (4 voix contre : Y. LATHUILIÈRE, S. REPLUMAZ,
F. MIHOUBI, W. GUO),

- APPROUVE la délibération budgétaire modificative n°1 telle qu'elle figure dans les
tableaux annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J.: tableaux

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI